

Marseille, 23 août 2013, Journées d'été d'EELV : l'atelier affichage publicitaire a fait le plein

mardi 20
2013

Communiqué de presse Contact : 06 82 76 55 84

L'atelier organisé vendredi 23 août* dans le cadre des journées d'été d'EELV voir ici, à Marseille, a été l'occasion de lancer un véritable message d'alerte sur la question de l'affichage publicitaire

C'est devant un public nombreux, intéressé et manifestement soucieux de faire évoluer la situation (une partie importante du public était composé d'élue(s)) que se sont intervenus, vendredi 23 août, le Président de Paysages de France ainsi que les coprésidents de Résistance à l'Aggression publicitaire (RAP).

Une réunion au cours de laquelle ont été évoqués aussi bien les enjeux de société que les moyens très concrets dont disposaient les citoyens et les élus, aussi bien au niveau national que local, pour inverser la logique qui, trop souvent, a prévalu jusqu'ici.

Contexte :



Halte au matraquage du paysage !

À la suite de la mise en pièces du « Grenelle de l'affichage » par un certain nombre de groupes de pression véritablement déchaînés, les associations avaient demandé au nouveau gouvernement de réparer les dégâts commis en 2010 (loi), puis en 2011-2012 (décret)** avec la complicité du gouvernement précédent.

Nouvelles inquiétudes

Or les réunions qui ont eu lieu récemment au ministère de l'Écologie sur la question de l'affichage publicitaire (le projet de loi cadre sur la biodiversité comportera un volet affichage) n'ont certes pas rassuré les associations, bien au contraire.

En effet, non seulement il n'a pas été question de rétablir les quelques mesures positives qui avaient été prises, mais certaines des mesures désormais envisagées auraient, si elles étaient retenues, des conséquences catastrophiques.

Le rôle des parlementaires et des élus locaux EELV

Paysages de France, qui participe depuis des années à la réflexion sur les modifications à apporter à la réglementation de l'affichage publicitaire et qui a fait d'ores et déjà démonter des milliers de dispositifs installés en violation du code de l'environnement, compte sur l'action des parlementaires EELV pour que non seulement il n'y ait pas de recul supplémentaire, mais pour que les mesures indispensables soient enfin prises. De même, les élus locaux EELV (conseillers municipaux, maires) peuvent jouer un rôle de premier plan en faisant en sorte que soient mis en place des règlements locaux de publicité (RLP) compatibles avec une protection équitable et acceptable de l'environnement et du cadre de vie des citoyens.